



Lettre du Recteur



« Faire vivre, transmettre et s'appropriier les valeurs de la République »

Les questions de la transmission des valeurs républicaines, de la laïcité, du développement de la **citoyenneté** et de la **culture de l'engagement**, mais aussi de la mixité sociale et de la lutte contre toutes les inégalités sont au cœur des priorités de l'académie de Montpellier.

Depuis plusieurs mois, j'ai impulsé une dynamique en faveur du vivre ensemble, qui s'est concrétisée par de nombreuses rencontres et des actions menées dans les écoles et les établissements, et qui est désormais entérinée dans le **plan stratégique académique de l'appropriation des valeurs de la République**.

Ce plan stratégique, j'ai souhaité le co-construire avec l'ensemble des partenaires de l'École et la communauté éducative, parce que l'École se doit de **faire vivre et transmettre les valeurs de la République** mais qu'elle ne peut répondre seule au défi lancé à l'ensemble de la société. Il sera un des piliers fondamentaux du projet d'académie 2015-2018.

La stratégie académique pour l'appropriation des valeurs de la République repose sur l'engagement de tous, sur le travail coopératif avec les partenaires, et sur l'ouverture de l'École à son environnement. Il est essentiel que nous nous mobilisions pour créer les conditions d'alliance effective entre l'École et les parents d'élèves, les élus, les services de l'Etat, ainsi que les associations. Nous avons le devoir de renforcer le sentiment d'appartenance dans la République. Je n'oublie pas le monde économique, qui doit être perçu comme la suite logique de l'École, un espace de partage des règles du vivre ensemble.

La mobilisation se poursuit, avec la mise en place de nouvelles mesures : ouverture de la réserve citoyenne, lancement des formations de référents laïcité sur l'ensemble de notre territoire, débats entre journalistes et élèves sur la liberté d'expression, valorisation de l'engagement des élèves...Je sais pouvoir compter sur chacune et chacun pour inscrire cette belle dynamique académique dans la durée.

Armande Le Pellec Muller

Recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des universités

Sommaire

Edito

- I. Le plan stratégique académique pour l'appropriation des valeurs de la République 1
- II. Les assises de la grande mobilisation de l'École et de ses partenaires 2
- III. Une dynamique académique en faveur du vivre ensemble 4
- IV. La réserve citoyenne 7
- V. La charte de la laïcité à l'école 7



« Faire vivre, transmettre et s'appropriier les valeurs de la République »

I. Le plan stratégique académique pour l'appropriation des valeurs de la République

Le recteur de l'académie de Montpellier, chancelier des universités, a souhaité impulser une stratégie académique pour l'appropriation des valeurs de la République qui se décline selon 2 axes de développement :

- **axe 1** : Créer les conditions favorables à la transmission des valeurs de la République en favorisant une pédagogie où l'élève est en activité ; transmettre les valeurs au travers des enseignements disciplinaires et le nouvel enseignement moral et civique.
- **axe 2** : Encourager l'engagement et la prise de responsabilité des élèves au sein des écoles et des établissements en inscrivant ces engagements dans le cadre d'un parcours citoyen ; améliorer le climat scolaire.

Pour alimenter ce plan stratégique en faveur de l'imprégnation et l'appropriation des valeurs de la République, différents temps de rencontres ont été organisés au cours du premier trimestre 2015 avec les corps d'inspection du premier et du second degré, les représentants des personnels de direction, les organisations syndicales des personnels de l'éducation nationale, les élèves du Conseil académique de la vie lycéenne, les fédérations de parents d'élèves. Mais le recteur de l'académie a également rencontré les parlementaires, les médias, et le monde économique dans le cadre du club école-entreprise, et leur a proposé de contribuer à la mobilisation en faveur de la transmission des valeurs de la République.

Par ailleurs, chacune des conventions-cadre signées par l'académie de Montpellier avec le Conseil régional et les cinq conseils départementaux, et qui dessinent un projet éducatif global pour envisager l'élève et au-delà le jeune et le futur citoyen de façon globale, intègrent désormais un volet consacré à l'appropriation des valeurs de la République.

Un document de synthèse, alimenté par l'expression des différents acteurs, de la communauté éducative et des partenaires de l'École, et par les propositions issues des assises, a été rédigé pour proposer une réponse à long terme aux défis de l'imprégnation et de l'appropriation des valeurs de la République.

Ce plan stratégique doit accompagner la dynamique académique autour du vivre ensemble initiée par le recteur de l'académie de Montpellier depuis la rentrée 2014.

II. Les assises de la grande mobilisation de l'École et de ses partenaires

Les Assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République, qui se sont déroulées dans l'académie de Montpellier du 30 mars au 8 avril 2015, avaient pour objectif de mutualiser les analyses, expériences et propositions pour compléter et assurer la mise en œuvre des premières mesures annoncées par la ministre de l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Assises départementales des Pyrénées-Orientales, le mercredi 8 avril 2015 à Perpignan



« Faire vivre, transmettre et s'appropriier les valeurs de la République »



Assises départementales de l'Hérault le jeudi 2 avril 2015 à Montpellier

- Thème pour les assises locales avec partenaires économiques : Comment intégrer systématiquement dans les actions conduites avec les partenaires du monde professionnel et économique une dimension liée à l'apprentissage des règles du vivre ensemble ?

Ces assises ont réunis autour des acteurs de l'École (Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, chefs d'établissements, inspecteurs, CPE, enseignants, élèves...), les préfets de département et les services de l'État, mais aussi les parents d'élèves et fédérations, les parlementaires, les élus locaux, les représentants syndicaux, le monde économique et les médias.

Les contributions de toutes et tous aux assises ont alimenté le « [plan stratégique académique pour l'imprégnation et l'appropriation des valeurs de la République](#) ».

Dans l'académie de Montpellier, cinq thématiques ont été abordées au cours de ces assises :

- Comment aider les élèves à s'inscrire dans un héritage de valeurs républicaines qu'ils comprennent et auxquelles ils adhèrent ? Comment les aider ensuite à devenir acteurs de la promotion et du partage des valeurs de la République dans et hors l'école ?
- Comment articuler les interventions de l'école et de ses partenaires pour la mise en œuvre d'un projet éducatif global fondé sur le respect par tous des valeurs de la République ? Et comment, grâce à ce projet, développer et valoriser l'engagement associatif des élèves dans et hors l'école ?
- Thème à valence 1^{er} degré : Comment la communauté scolaire et ses partenaires peuvent-ils construire ensemble un cadre commun pour la promotion des valeurs de la République sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire ?
- Thème à valence 2nd degré : Comment expliquer et faire partager le règlement intérieur et la charte de la laïcité à l'ensemble de la communauté scolaire et à ses partenaires ?



Les tables rondes ont permis de donner la parole à chacun, et notamment aux élèves

« Faire vivre, transmettre et s'appropriier les valeurs de la République »



III. Une dynamique académique en faveur du vivre ensemble

1. Création du PV2E : Pôle vie des écoles et des établissements

Le recteur de l'académie de Montpellier, chancelier des universités, a créé dès septembre 2014 le « pôle vie des écoles et des établissements » qui assure la coordination des actions et des personnels sur la question du climat scolaire, de la promotion du mieux vivre ensemble, de l'engagement des élèves et de la lutte contre toutes les discriminations.

Le pôle est chargé de construire un vivier de formateurs territoriaux qui accompagneront les équipes des écoles, des collèges et des lycées dans l'analyse du climat scolaire, la définition de préconisations et d'actions de formation. Il intervient notamment via l'équipe mobile académique de sécurité dans les écoles et les établissements pour prévenir et juguler les situations problématiques ; il met en œuvre la politique académique de prévention et de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire et le cyber harcèlement.

La délégation académique à la vie lycéenne et collégienne qui s'inscrit dans l'action du PV2E crée les conditions favorables de la **responsabilisation des élèves** : instaurer dans les établissements une culture participative et collaborative avec les représentants élèves ; faire vivre et consulter les instances consultatives ; accroître le taux de participation académique aux élections des Conseils de Vie Lycéenne et des Conseils de Vie Collégienne.

La proviseure vie scolaire, référente « parentalité », également membre du PV2E, s'attache à développer toute action qui permet d'**impliquer les parents** au sein des écoles et des établissements scolaires dans une démarche de co-éducation.

ZOOM sur l'enseignement moral et civique

Ce nouvel enseignement, qui sera mis en œuvre dès la rentrée 2015, a pour objectif la transmission d'un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité, la laïcité... Il est aussi fondé sur une école bienveillante et exigeante qui favorise l'estime de soi, le développement du sens moral et de l'esprit critique.

Il repose sur :

- un principe de lisibilité à l'égard des professeurs mais aussi des familles
- un principe de cohérence qui repose sur l'idée de culture morale et civique

Cette notion de culture morale désigne l'ensemble des savoirs, des valeurs et des pratiques grâce auxquels se construisent les relations à autrui. Cette culture morale et civique prend en compte quatre dimensions :

- la sensibilité qui vise à l'acquisition d'une conscience morale par un travail sur l'expression, l'identification, la mise en mots et la discussion des émotions et des sentiments
- la règle et le droit qui visent à l'acquisition du sens des règles du vivre ensemble
- le jugement qui permet de comprendre et de discuter les choix moraux rencontrés par chacun au cours de sa vie
- l'engagement qui permet la mise en pratique de cet enseignement en insistant sur l'esprit d'autonomie, de coopération et de responsabilité vis-à-vis d'autrui.



« Faire vivre, transmettre et s'appropriier les valeurs de la République »

2. Semaine de la presse et des médias « la liberté d'expression, ça s'apprend »

Plus que jamais, l'éducation des élèves aux médias et à l'information s'impose comme un enseignement au pluralisme, à la liberté d'opinion, à la liberté d'expression et au respect du débat démocratique dans une République laïque. C'est un enjeu de citoyenneté majeur pour apprendre le vivre ensemble.

Activité d'éducation civique, la semaine de la presse et des médias dans l'École a pour but d'aider les élèves, de la maternelle aux classes préparatoires, à comprendre le système des médias, à former leur jugement critique, à développer leur goût pour l'actualité et à forger leur identité de citoyen.



un travail remarquable sur les médias mené par les élèves du lycée Victor Hugo de Lunel

Ce rendez-vous, qui a pour mission d'accompagner les élèves à la lecture critique et distanciée de l'information et à la production médiatique, revêt une importance particulière cette année, aussi bien à l'École que dans les médias partenaires. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur proposition du Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi), a décidé de modifier le thème de cette 26^{ème} édition pour « la liberté d'expression, ça s'apprend ».

3. Prix académique « chacun citoyen »

Le recteur, chancelier des universités, en partenariat avec la MAIF, a créé en septembre 2014 le prix académique de l'engagement civique « chacun citoyen » pour :

- repérer et valoriser des actions citoyennes mettant en scène adultes et élèves d'un même établissement ;
- favoriser la création de nouvelles mobilisations sur les enjeux du vivre ensemble et du partage des valeurs de la démocratie ;
- susciter et récompenser l'engagement des lycéens et des collégiens sous toutes ses formes ;
- mobiliser les élus des conseils de la vie lycéenne et des conseils de la vie collégienne sur la question de l'engagement civique et de la citoyenneté.

Plusieurs établissements sont d'ores et déjà engagés dans cette démarche de construction citoyenne.



dès le lancement du prix, les élèves étaient mobilisés

« Faire vivre, transmettre et s'appropriier les valeurs de la République »



4. Séminaire « les rendez-vous de la vie lycéenne »

Le recteur, chancelier des universités, a ouvert le 20 janvier le séminaire « Les rendez-vous de la vie lycéenne et collégienne » qui avait pour thème « Faire vivre la laïcité dans nos établissements ».

Directement inspirée de l'article 15 de la [charte de la laïcité à l'école](#), cette proposition de travail a permis à l'ensemble des 390 membres des communautés scolaires invités de construire des réponses concrètes et des outils concertés. Cette journée de réflexion et de travail avait la particularité de rassembler, de façon paritaire, collégiens et lycéens élu(e)s des CVC et CVL (la moitié des présents), enseignants, CPE, personnels de direction, corps d'inspection, parents d'élèves et représentants des collectivités territoriales.

Après les interventions d'Abdenour Bidar, chargé de mission Laïcité auprès de la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et de Claude Bisson-Vaivre, inspecteur général établissements et vie scolaire et membre de la mission ministérielle « pédagogie de la laïcité », des présentations de productions et d'initiatives d'élèves et des ateliers ont permis aux participants de proposer des pistes d'actions concrètes, qui seront rassemblées dans un guide partagé par tous.

5. Conseil académique de la vie lycéenne

Dès le début de leur mandat en novembre 2014, les élu(e)s lycéens s'étaient fixés comme axes de travail de :

- lutter contre toutes les formes de discrimination au sein des établissements
- faire vivre la laïcité au sein des établissements

Le 4 mars 2015, les élu(e)s lycéens de l'académie de Montpellier ont poursuivi leur mobilisation lors du conseil académique à la vie lycéenne, puisqu'ils ont présenté aux membres les initiatives menées dans les établissements, et proposé aux débats de cette instance des actions qu'ils souhaitent impulser pour contribuer activement à la transmission des valeurs de la République.



ZOOM sur l'ouverture de l'École à son environnement

Passer du face à face au coude à coude

Cette action de l'école Jean Moulin de Nîmes, classée en REP+, a cherché à donner une réalité au principe de co-éducation en développant une politique d'ouverture de l'École aux parents, organisée autour de 4 axes : favoriser la maîtrise de la langue française, rendre plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité, expliciter le fonctionnement de l'institution scolaire et ses attentes, encourager la participation des parents à la vie de l'École.

L'École fait ainsi le pari que l'implication des parents dans la vie de l'école participe de la réussite de nos élèves. Au-delà d'un lieu d'apprentissage, l'École devient un lieu de vie au coeur du quartier.

Les valeurs de l'entreprise

L'académie de Montpellier invite les acteurs du monde économique à prendre part à la mobilisation pour l'appropriation des valeurs du vivre-ensemble, évidemment essentiel dans l'entreprise : une commission extraordinaire « valeurs » a été ainsi créée au sein du club Ecole Entreprise.

Les élèves de 3^{ème} sont par ailleurs encouragés à aborder la question des valeurs de la République mais aussi les valeurs de l'entreprise et le vivre-ensemble dans leurs rapports de stage.



« Faire vivre, transmettre et s'appropriier les valeurs de la République »

●●● IV. La réserve citoyenne

Pourquoi une réserve citoyenne de l'Éducation nationale ?

Inscrite au cœur de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, la Réserve citoyenne de l'éducation nationale vise à permettre à l'École de trouver parmi les forces vives de la société civile des personnes qui s'engagent aux côtés des enseignants et des équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République.

Complémentaire des actions conduites par les associations partenaires de l'école, la réserve citoyenne de l'éducation nationale constitue une forme d'engagement individuel bénévole : elle répond aux demandes nombreuses de citoyens désireux d'apporter leur concours à la transmission des valeurs de la République.

Quelles sont les types d'activités auxquelles un réserviste peut contribuer ?

Les réservistes sollicités par les enseignants et les équipes éducatives sont principalement chargés d'illustrer, par des témoignages tirés de leur expérience professionnelle ou personnelle, les enseignements et activités éducatives en matière d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité, d'éducation à l'égalité entre filles et garçons, de lutte contre toutes les formes de discriminations, de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de rapprochement de l'école et du monde professionnel et d'éducation aux médias et à l'information.

Ils peuvent également participer à des actions destinées à développer la vie démocratique au collège et au lycée et à développer les initiatives des jeunes dans l'école ou en dehors de l'école.

Quelles sont les modalités d'inscription ?

Les candidats remplissent le formulaire en ligne sur le site www.lareservecitoyenne.fr. Ils expriment leur motivation et indiquent leurs champs de compétence ainsi que le périmètre géographique de leur intervention. Ils s'engagent à respecter la charte du réserviste.

Les candidatures sont traitées par l'académie de résidence. Lorsque leur candidature est retenue, les réservistes peuvent être sollicités par des enseignants ou des personnels éducatifs.

Pour tout renseignement :

reserve.citoyenne@ac-montpellier.fr

●●● V. La charte de la laïcité à l'école

Affichée dans toutes les écoles, les collèges et lycées publics, la Charte de la laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Dans un langage accessible à tous, elle explicite les sens et enjeux du principe de laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Elle offre ainsi un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs, mission confiée à l'École par la Nation et réaffirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Elle réaffirme l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française. La laïcité doit être comprise comme une valeur positive d'émancipation.

#

Directeur de publication :

Armande Le Pellec Muller,
Recteur de l'académie de Montpellier,
Chancelier des universités

Rédaction :

Service Communication

Conception et mise en page :

Service infographie-PAO

Impression :

SRD Rectorat de Montpellier

Date de publication :

Mai 2015

Photographies :

© Service Communication
du rectorat de l'académie de Montpellier
Ministère de l'éducation nationale

Rectorat de l'académie de Montpellier

31, rue de l'Université

CS 39004

34064 Montpellier cedex 2

Tel : 04 67 91 47 00

<http://www.ac-montpellier.fr/>

ISSN n° 2418-0475

1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.